

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 713 du 3 juin 1953 :

n° 713

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

3 juin 1953

Numéro JO

n° 8 du 01/07/1953

Date du numéro

1 juillet 1953

### TEXTE INTÉGRAL

Un congé administratif de neuf mois, pour en jouir à Tananarive (Madagascar), est accordé à M. Ranaivoson (Jean), comptable contractuel au Service des Finances. Une réquisition de passage par voie aérienne Djibouti-Tananarive sera délivrée à l'intéressé qui voyagera accompagné de son épouse et de ses deux enfants âgés respectivement de 7 ans et de 7 mois (groupe IV).